VENTE PAR LA COMMUNE, D'UN BIEN SITUE RUE DES CAPUCINS - MODIFICATION

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que Monsieur Antoine CAM s'est porté acquéreur d'une maison d'habitation appartenant à la Ville, située 33, rue des Capucins.

Par délibération en date du 6 novembre 2015, le Conseil municipal a autorisé la vente de ce bien. d'une superficie de 52 m², au prix fixé par France Domaine le 10 décembre 2014, à savoir 14 000 €.

Monsieur CAM a fait savoir à la Ville que sa compagne, Madame PONT Johanna souhaitait se porter acquéreur en ses lieu et place.

Il y a donc lieu de corriger, en ce sens, la délibération prise précédemment.

VU l'avis de France Domaine, en date du 10 décembre 2014, fixant la valeur vénale de ce bien d'une superficie de 52 m² à 14 000 €.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier -Environnement - Communication - Jumelages » en date du 26 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

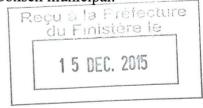
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente, au nom de Madame PONT Johanna, qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître Mathieu PRIGENT, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix de vente à 14 000 €,

PRECISE que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	27
CONTRE	2



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.

Et de la publication, le..........

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL